

# DROIT DE RÉPONSE

Mardi 27 février 2018

A l'attention de M. Armel Le Ny  
Rédacteur en chef de la Charente Libre

Monsieur le Rédacteur en chef,

Nous demandons un droit de réponse suite à l'article intitulé « La passerelle de la gare coûtera presque 12 M€ » paru en page 9 de la « Charente Libre » du mardi 27 février 2018.

En effet, contrairement à ce qu'il est écrit, le coût de la passerelle du pôle d'échange multimodal n'a pas évolué d'un centime comme vous pourrez le vérifier dans la délibération du conseil communautaire du Grand Angoulême du 16 janvier 2014.

L'autorisation de programme pour cet ouvrage est bien de 11 840 400 euros TTC.

Je ne saurais trop inciter vos journalistes à ne pas confondre montants «hors taxes» (HT) et montants «toutes taxes comprise» (TTC) avant de délivrer une information mensongère.

Je compte sur vous pour diffuser ce droit de réponse à la même place et sous la même forme que l'article incriminé dans votre prochaine édition.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, mes salutations.

**Jean-François Dauré**  
Président de GrandAngoulême

## GRAND ANGOULÊME

Elles & ils

■ Gérard Dezier

### La passerelle de la gare coûtera presque 12 M€

Quel est le prix exact de la passerelle de la gare d'Angoulême, cet ouvrage de 144 mètres qui doit enjamber les voies SNCF entre le parvis et le futur quartier de L'Houmeau?

Alors que la première pierre doit être posée le mois prochain - les travaux préparatoires ont déjà commencé - GrandAngoulême livre un chiffre: 11,84 millions d'euros, toutes taxes comprises. Pratiquement 12 millions d'euros. Une facture globale un peu plus élevée que celle annoncée au fil des différents épisodes de ce feuilleton à rebondissements: l'agglo et la SNCF évaluaient le chantier à 9,9 millions d'euros fin 2014, puis ont plusieurs fois mis en avant un montant d'environ



10 millions d'euros en 2015 avant de s'entendre sur 11,4 millions en 2016. «Le prix de la passerelle en elle-même n'a pas beaucoup

changé mais le montant global des travaux a évolué au regard de toutes les contraintes et des normes imposées pour la réalisation d'un tel ouvrage», explique Gérard Dezier, vice-président de GrandAngoulême en charge des travaux. Sur ces 11,84 millions, GrandAngoulême est le contributeur le plus important (4,3 millions). Les autres sont l'Europe (2,3 millions), le Conseil départemental (1,5 million), l'Etat et la Région (1,3 million chacun) et la SNCF (1,1 million).

■ Jean Harambat

■ Alexandre et Stéphanie Fleurant

#### CONTACT

**Jean-Luc CHAPUT**

Directeur de Cabinet du président

05 45 38 51 76 • | • 07 71 35 40 42

jl.chaput@grandangouleme.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 16 JANVIER 2014**

Délibération  
n° 2014.01.016

**Modification de  
l'autorisation de  
programme et des  
crédits de paiement :  
Passerelle du pôle  
d'échange multimodal  
(AP n° 11 - budget  
principal)**

**LE SEIZE JANVIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 janvier 2014**

**Secrétaire de séance** : Catherine DESCHAMPS

**Membres présents :**

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir :**

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL

**Excusé(s) représenté(s) :**

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA

**Excusé(s) :**

Brigitte BAPTISTE, Janine GUINANDIE, Redwan LOUHMAI

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2014****DELIBERATION  
N° 2014.01.016**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : Monsieur NEBOUT**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT :  
PASSERELLE DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL (AP N° 11 - BUDGET PRINCIPAL)**

Par délibération n°78 du 27 mai 2010, le conseil communautaire a décidé d'ouvrir au budget principal, une autorisation de programme pour la passerelle du pôle échanges multimodal (PEM) (AP n°11), d'un montant de 11 840 400 € TTC.

Par délibération n°262 du 13 décembre 2012, le conseil communautaire a décidé d'ajuster les montants de cette autorisation de programme et des crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de programme	Montant TTC	CA 2010 et 2011	Projet CA 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014	Crédits de paiement 2015
Passerelle du pôle d'échanges multimodal	<b>11 840 400 €</b>	15 065,36 €	250 000 €	775 899 €	5 400 000 €	5 399 435,64 €

Or, il convient aujourd'hui de procéder à de nouvelles modifications pour tenir compte des nouvelles données plus affinées comme suit :

Autorisation de programme	Montant TTC	CA 2010 à 2012	Projet CA 2013	Crédits de paiement 2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016
Passerelle du pôle d'échanges multimodal	<b>11 840 400 €</b>	265 065,36 €	<b>147 555,57 €</b>	<b>900 000 €</b>	<b>6 530 000 €</b>	<b>3 997 779,07 €</b>

Vu l'avis favorable de la réunion toutes commissions confondues du 14 janvier 2014,

**Je vous propose donc :**

**DE MODIFIER** les crédits de paiement pour les exercices de 2013 à 2015 et de prolonger l'autorisation de programme sur 2016, conformément au tableau ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ELIE)  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**24 janvier 2014**

**Affiché le :**

**24 janvier 2014**